

FICHE DE POSTE N°3

CONSEILLER CONSEILLERE PEDAGOGIQUE USAGE DU NUMERIQUE

Type d'emploi	Poste ouvert prioritairement aux professeurs et professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF option « enseignement et numérique »
Établissement	Académie de Paris
Nature du poste	Conseiller/conseillère pédagogique
Intitulé du poste	Conseiller/conseillère pédagogique numérique
Qualification demandée	Être titulaire du CAFIPEMF ou admissible au CAFIPEMF. L'expertise et l'expérience dans le domaine du numérique seront appréciées lors du recrutement : formation, usages et expériences professionnelles divers (ambassadeur du numérique, ...) éventuellement attestée ou en voie d'être attestée par une option du CAFIPEMF
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2024
Organisation du temps de travail	Le ou la CPN est totalement déchargé(e) de service d'enseignement et travaille à temps plein. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires. Afin de lui permettre d'accomplir l'ensemble de ses missions dans les meilleures conditions, l'organisation de son service fait l'objet d'une programmation équilibrée de ses différentes activités. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise. Le ou la CPN peut être appelé(e) à participer à des réunions de travail ou à des actions en lien avec ses missions en dehors de horaires scolaires. Les missions du CPN sont principalement d'ordre pédagogique dans le domaine des usages du numérique. Elles concernent le territoire de deux circonscriptions et plus largement celui de l'académie. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : • l'accompagnement des maîtres et des équipes, • la formation initiale et continue des enseignants, • l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement des évolutions de la politique éducative dans le champ du numérique. Dans ce contexte, le ou la CPN travaille en lien avec la DANE au sein du réseau académique des CPN. Dans chacun de ces champs, le ou la CPN effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités sont équitablement réparties. Il ou elle constitue, pour les IEN et la direction académique auprès duquel il ou elle exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative. Sous leur autorité, il ou elle contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou de l'académie. Il ou elle peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la
Lieux d'exercice	Deux circonscriptions d'affectation 20A et 20B et l'académie.
Autorité hiérarchique	Le ou la CPN est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale et du Conseiller du Recteur délégué académique au numérique. Il ou elle est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle des IEN de chacune des deux circonscriptions d'affectation. Administrativement, il ou elle est rattaché(e) à une des deux circonscriptions

DESCRIPTION DES MISSIONS

Le conseiller ou la conseillère pédagogique numérique fait partie intégrante des équipes des deux circonscriptions auxquelles il ou elle est associé(e) et à l'équipe de la DANE. Membre de l'équipe de circonscription Le conseiller ou la conseillère pédagogique est un formateur ou formatrice qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il ou elle est le collaborateur ou la collaboratrice direct(e). Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il ou elle reçoit une lettre de mission. Il ou elle est chargée(e) de déployer et de mettre en œuvre la stratégie numérique académique et de développer les usages

pédagogiques du numérique éducatif dans tous les territoires de l'académie, tout particulièrement dans le cadre d'un accompagnement de proximité des écoles en circonscription.

Ses principales missions s'exercent dans un cadre académique selon 5 grands pôles :

- **Développement des usages pédagogiques du numérique éducatif :**
 - Développer des formations dont les modalités sont définies dans le cahier des charges de la formation initiale et continue,
 - Participer activement aux groupes de travail des différentes communautés avec lesquelles il ou elle interagit,
 - Mettre en œuvre les formations et des accompagnements pilotés par la circonscription qu'il ou elle accompagne dans un cadre académique,
 - Être un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants dans son champ d'expertise.
- **Accompagnement des cadres pour les usages du numérique :**
 - Participer à la mise en place des groupes d'intégration pédagogique du numérique,
 - Contribuer à la mise en place et au suivi de la continuité pédagogique,
 - Assurer le développement de l'ENT au sein des écoles de la circonscription,
 - Assurer la formation au numérique de l'équipe de circonscription.
- **Développement des équipements et ressources numériques :**
 - Veiller au développement, à la valorisation et à la communication des ressources numériques,
 - Participer à la définition du socle numérique des écoles,
 - Participer le cas échéant et en accord avec la DANE aux divers comités de pilotage avec la collectivité territoriale.
- **Contribution à la déclinaison de la politique éducative numérique académique et nationale :**
 - Contribuer à la production de parcours de e-formation,
 - Contribuer à la production de parcours pour tous les plans nationaux,
 - Assurer les formations nécessaires au déploiement des TED-i,
 - Organiser les passations des évaluations de la DEPP ou de toute autre enquête rendue nécessaire dans la cadre de la politique éducative académique,
 - Contribuer à accompagner la passation des évaluations nationales, à accompagner l'usage des ressources numériques à l'issue de l'analyse des évaluations nationales.
- **Communication et valorisation**
 - Participer à l'organisation et à l'animation d'événements (JAINE, Educatec-Educative, etc.),
 - Contribuer à la production de fiches et de documents ressources (autoformation, ...),
 - Valoriser les pratiques des équipes et les informer par le biais des moyens de communications académiques : sites académiques et lettres d'information (DANE, portail écoles, inform@lire),
 - Contribuer à la réflexion sur les choix des ressources et services numériques respectueux du règlement général sur la protection des données (RGPD).

PROFIL de COMPÉTENCES

Le ou la CPN devra posséder :

- Une maîtrise des outils et usages numériques,
- De solides connaissances numériques transverses et une expertise pédagogique et numérique éducatif (en lien avec le CRCN du),
- Des compétences de formateur,
- Des compétences maîtrisées dans la communication et l'expression orale et écrite.

Le ou la CPN devra faire preuve de :

- Capacités de gestion et d'animation de groupes et de rendre compte du travail en cours ou effectué,
- Compétences à travailler en équipe et en partenariat (avec le groupe académique des CPN et la DANE, les IEN, les conseillers pédagogiques, les équipes de formateurs académiques, la collectivité...),
- Adaptation et de disponibilité éventuellement en dehors des horaires habituels de service,
- Qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations de travail,
- Qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.

CONTACTS :

- Philippe TAILLARD (DAN) : philippe.taillard@ac-paris.fr
- Yannick MELEUC, IEN, Délégué académique au numérique adjoint : yannick.meleuc@ac-paris.fr
- Division des personnels enseignants du 1^{er} degré public : mvt1degre@ac-paris.fr